

Auditeurs libres



Vous souhaitez vous inscrire en tant qu'auditeur libre au sein de notre établissement.

Attention : Vous n'avez accès qu'aux cours magistraux.

L'université ne garantit pas la compatibilité des emplois du temps des cours magistraux sélectionnés.

Inscriptions 2020/2021 : A partir du 1er septembre 2020

Procédure d'inscription :

- 1 . Téléchargez et complétez le [dossier d'inscription](#) et le [bulletin de versement](#),
- 2 . Envoyez votre dossier complet et un chèque à l'ordre de : "Agent comptable Bordeaux Montaigne", en indiquant votre nom, prénom et n° d'étudiant au dos du chèque à l'adresse : Direction de la Scolarité - Traitement des inscriptions, Bureau ACC 112B, Université Bordeaux Montaigne, Domaine Universitaire, 33607 PESSAC cedex
- 3 . Dès réception de votre justificatif d'inscription, prenez connaissance du **guide auditeur libre** et [activez votre compte](#) sur l'espace étudiant de l'université,
- 4 . Consultez le **catalogue des cours** et envoyez par mail la **fiche d'inscription** à l'adresse mail indiquée,
- 5 . Vous serez ensuite inscrit par la composante et pourrez consulter votre emploi du temps en ligne.

**Cliquez sur les icônes ci-dessous pour télécharger
les documents nécessaires à votre inscription :**

